







COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 37 – REUNION DU 07 MAI 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-
	Jacques, RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GILBERT Francis ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles US Pexinoise

Les procès-verbal n°36 du 30 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°37 / Réunion du 07 mai 2025



FORFAITS

Amende de 32€:

- Match n° 53034901 Niort Souché (1) / Vallée du Salleron (1) en Séniors Féminines à 8, Poule C.
 - Vallée du Salleron 1^{er} forfait.
- Match n° 53034777 St Christophe 86 (1) / Nieuil l'Espoir (1) en Séniors Féminines à 8, Poule A.
 - St Christophe 86 2^{ème} forfait.
- Match n° 53039372 Sammarcolles (1) / Ent.Chauvigny Jardres (1) en Séniors Féminines à 8, Poule B.
 - o Ent.Chauvigny-Jardres 2ème forfait.
- Match n° 30145195 Clussais la Pommeraie (2) / Pays mellois (4) en Séniors D5, Niveau 2, Poule E.
 - Clussais la Pommeraie 1^{er} forfait.
- Match n° 29044723 Nueillaubiers (1) / Niort St Liguaire (1) en u18 D1, Poule A.
 - Niort St Liguaire 3^{ème} forfait.

Amende de 21€:

- Match n° 30110911 Champdeniers Pamplie (1) / Bessines ASPTT (1) en u17 D2, Poule B.
 - Bessines ASPTT 3^{ème} forfait.
- Match n° 30113977 GJ St Varaudaise (3) / Nueillaubiers (2) en u13 D4, Poule B.
 - GJ St Varaudaise 1^{er} forfait.
- Match n° 30111499 GJ Sud Deux-Sèvres (2) / Lezay (1) en u15 D1, Poule B.
 - GJ Sud Deux-Sèvres 2^{ème} forfait.

FORFAIT GENERAL

> De l'équipe u18 D1, Poule A, de Niort St Liguaire.

Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. Tous les résultats de cette équipe ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).

➤ De l'équipe U17 D2, poule B, de Bessines ASPTT.

Le dernier adversaire de ces équipes sera alors exempt au calendrier. Tous les résultats de ces équipes sont conservés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- o Match n° 28714863 Pays Néo-Créchois (2) / Pays Mellois (2) en Séniors D3, Poule D.
- o Match n° 28726749 Pays Argentonnais (3) / CO Cerizay (3) en Séniors D4, Poule A.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE





DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 26€ au club surligné en gras :

o Match n° 28853114 **Avenir 79** (3) / AFP (3) en séniors D4, Poule D.

COURRIERS

- Du club de **FC Autize** concernant un souhait d'engagement de son équipe 2 la saison prochaine. Pris note.
- Du club d'**Aubinrorthais** concernant l'accueil de la finale de la Coupe des Deux-Sèvres. Pris note.
- Du club du Tallud concernant des désidératas pour la saison prochaine. Pris note.

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

- Du club du **FC Interbocage** : tournoi de sixte séniors le samedi 07 juin 2025 au stade de Combrand.
- > Du club de Aiffres Fors Prahecq : tournoi de sixte séniors le jeudi 29 mai 2025 au stade de Fors.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire Jean-Jacques PETIT Le Président Jean-Pierre GODET